



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

**Conseil Municipal
Du 31 janvier 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle 1, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire.

Membres en exercice : **27**
Date convocation : **17 janvier 2025**
Présents : **21**
Votants : **26**

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Ngoc Loi TRAN, Isabelle JODIN, Adjoints
Sandrine MARTINS, Charlotte LE MAITOUR, Jean-Marc SIOZAC, Patrick MICHEL, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Brigitte FOULON, Mildred PUISSANT, Serge POIGNANT, Hervé GUISE, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Dominique FRANCOISE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude SCHAEFFER	a donné pouvoir	à	Fanny BILLY
Marie-Agnès DESCoux	a donné pouvoir	à	Isabelle JODIN
Jean BEDU	a donné pouvoir	à	Hervé GUISE
Nathalie BEELS	a donné pouvoir	à	Magali BOUARFE
Mapril BAPTISTA	a donné pouvoir	à	Dominique FRANCOISE

ETAIT ABSENTS :

Arnaud SCHMITT

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Christophe LASSERRE a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

DELIBERATION N° 2025-03 : FINANCES – Subvention au Centre Communal d'Action Sociale – CCAS – Année 2025

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2312-1,

VU la commission finances et vie économique qui s'est réunie le 10 janvier 2025,

CONSIDERANT que le budget du C.C.A.S. est composé en majeure partie d'une subvention communale,

ENTENDU l'exposé de Madame Isabelle JODIN, Adjointe au Maire déléguée aux Actions Sociales, Affaires Scolaires et Péri-scolaires, Petite enfance, Jeunesse,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 8 abstentions (J. BEDU, H. GUISE, N. BEELS, M. BOUARFE, J-M. LONGEQUEUE, C. PRUDHOMME, D. FRANÇOISE, M. BAPTISTA)

DECIDE de verser une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale, pour l'exercice 2025, d'un montant de **64 929.78 €.**

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 31 janvier 2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Arnaud BRUNET